

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	Mme TOMI
Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :

M. LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, Adjointes au Maire, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Délibération N°2012 / 303

Prêt de tableaux du palais Fesch (Musée Marmottan et Palazzo Pitti).

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les prêts entre musées constituent des échanges culturels important qui, en permettant la confrontation d'œuvres de collections variées, participent à la recherche en histoire de l'art. Les œuvres sollicitées, par leur importance et leur qualité, présentées lors d'expositions prestigieuses, sont les ambassadeurs qui propagent l'image et la réputation des collections napoléoniennes du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts et de la ville d'Ajaccio au niveau national et international.

Le Musée Marmottan sollicite le Palais Fesch – Musée des Beaux-Arts d'Ajaccio pour le prêt du tableau *-Laëtitia Murat portant un buste de Napoléon Ier* (MNA 839.1.8), et de la sculpture *Buste de Napoléone Elisa Bonaparte* (MNA 966.1.1), dans le cadre d'une exposition intitulée *Les sœurs de Napoléon* qui se tiendra à Paris entre le 3 octobre 2013 et le 2 février 2014 dont le commissaire d'exposition est Maria Teresa Caracciolo qui fut aussi le commissaire de l'exposition Lucien Bonaparte qui marqua la réouverture de notre musée.

Le Museo degli Argenti e Museo delle Porcellena du Palais Pitti sollicite également le Palais Fesch – Musée des Beaux-Arts d'Ajaccio pour le prêt du tableau *Marie-Laëtitia Murat portant un buste de Napoléon Ier* (MNA 839.1.8), dans le cadre de l'exposition *Lusso ed eleganza. La porcellena a Firenze fra dominazione napoleonica e Restaurazione Lorenese (1800-1830)*.

Cette exposition se tiendra au Palais Pitti à Florence entre le 19 mars et le 23 juin 2013.

L'ensemble des frais afférents à ces prêts (transport, assurances) seront pris en charge par les établissements emprunteurs.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le prêt du tableau *-Laëtitia Murat portant un buste de Napoléon Ier* (MNA 839.1.8), et de la sculpture *Buste de Napoléone Elisa Bonaparte* (MNA 966.1.1), pour la durée de l'exposition intitulée *Les sœurs de Napoléon* qui se tiendra au Musée Marmottan à Paris entre le 3 octobre 2013 et le 2 février 2014,

D'approuver le prêt du tableau *Marie-Laëtitia Murat portant un buste de Napoléon Ier* (MNA 839.1.8) pour la durée de l'exposition, *Lusso ed eleganza. La porcellena a Firenze fra dominazione napoleonica e Restaurazione Lorenese (1800-1830)*, au Palais Pitti à Florence entre le 19 mars et le 23 juin 2013,

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces prêts.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de son Président,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 18 décembre 2012.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le prêt du tableau *-Laëtitia Murat portant un buste de Napoléon Ier* (MNA 839.1.8), et de la sculpture *Buste de Napoléone Elisa Bonaparte* (MNA 966.1.1), pour la durée de l'exposition intitulée *Les sœurs de Napoléon* qui se tiendra au Musée Marmottan à Paris entre le 3 octobre 2013 et le 2 février 2014,

le prêt du tableau *Marie-Laëtitia Murat portant un buste de Napoléon Ier* (MNA 839.1.8) pour la durée de l'exposition, *Lusso ed eleganza. La porcellena a Firenze fra dominazione napoleonica e Restaurazione Lorenese (1800-1830)*, au Palais Pitti à Florence entre le 19 mars et le 23 juin 2013.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE,

Simon Renucci
Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121219-2012_303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2013